

Monsieur le Président, Professeur,

L'association AAVIC TEAM et le REVAV, qui regroupent pour la première des personnes se déclarant victimes d'effets indésirables survenus à la suite des vaccinations contre la Covid-19 ainsi que des personnes atteintes de Covid long et pour la deuxième des personnes se déclarant victimes d'effets indésirables survenus à la suite d'actes vaccinaux, souhaitent attirer votre attention sur plusieurs interrogations éthiques majeures liées à l'évolution récente et projetée de la politique vaccinale en France.

Les vaccinations constituent des actes médicaux invasifs, impliquant l'administration de substances actives susceptibles, dans certains cas, d'entraîner des effets indésirables. Lorsqu'elle est généralisée ou rendue obligatoire, elle interroge nécessairement l'équilibre entre la protection de la santé publique et le respect des droits fondamentaux de la personne.

L'actualité législative et réglementaire récente - notamment les débats relatifs aux obligations vaccinales passées ou envisagées pour certaines catégories de population (professionnels de santé, personnels exposés, résidents d'établissements médico-sociaux, enfants) conduisent notre association à s'interroger sur la cohérence globale du cadre éthique applicable à ces politiques publiques.

Se pose en particulier la question de leur conciliation avec des principes juridiques de valeur supérieure, notamment : le respect de l'intégrité du corps humain et son inviolabilité (article 16-1 du Code civil) ; l'exigence d'un consentement libre et éclairé à tout acte médical, pouvant être retiré à tout moment (article L.1111-4 du Code de la santé publique) ; les principes consacrés par la Convention d'Oviedo, selon lesquels l'intérêt et le bien de l'être humain doivent prévaloir sur le seul intérêt de la société ou de la science.

Ces enjeux prennent une acuité particulière lorsque les politiques vaccinales concernent des populations vulnérables, telles que les enfants, les personnes âgées ou celles ayant déjà présenté des effets indésirables lors de vaccinations antérieures, pour lesquelles la prise en compte des contre-indications et de l'individualisation du soin est essentielle.

Par ailleurs, le recours historiquement étendu de la France à l'obligation vaccinale, comparativement à d'autres États européens, alimente un débat légitime sur la proportionnalité de ces mesures, tant au regard de leur efficacité sanitaire que de leur acceptabilité sociale.

Nous relevons à cet égard que plusieurs travaux institutionnels antérieurs ont eux-mêmes appelé à une réflexion approfondie sur l'évolution du cadre vaccinal, certains évoquant, à terme, un objectif de sortie du régime obligatoire, assorti de garanties renforcées en matière d'information, de consentement et de prise en compte des situations individuelles.

Dans ce contexte, AAVIC TEAM et le REVAV souhaitent que le Comité consultatif national d'éthique puisse pleinement se saisir de ces questions et contribuer à une réflexion de fond portant notamment sur : la place du consentement et du libre choix en matière vaccinale ; la proportionnalité des obligations au regard des risques encourus individuellement ; la prise en compte effective des situations particulières et des antécédents médicaux ; l'articulation entre impératifs de santé publique et respect des libertés fondamentales.

Nous formons le vœu que cette réflexion éthique puisse nourrir les travaux et recommandations à venir, dans un esprit de dialogue, de rigueur scientifique et de respect des principes fondamentaux de la pratique médicale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Mathieu Dubois
Président – AAVIC TEAM
Mairie d'Yzeure – 3, place Jules Ferry
03400 Yzeure
contact@aavicteam.com

Guillaume Ageorges
Président du REVAV
6 rue Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
asso.revav@orange.fr